



SYNDICAT DE LA REGION DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Envoyé en préfecture le 10/02/2025

Reçu en préfecture le 10/02/2025

Publié le

ID : 077-257701748-20250207-DCS2025_03-DE

PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2024

Date de Convocation

13 décembre 2024

Date d’Affichage

13 décembre 2024

Nombre de délégués

- En exercice	60
- Présents	18
- Votants	20
- Représentés	02
- Absents	40

L’an deux mille vingt-quatre, le 20 décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Yves JEGO, Président du SIRMOTOM. Conformément à l’article L. 2121-17 du CGCT les membres ont délibéré valablement sans condition de quorum.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. BAILLET, BOURBIGOT, ROUX, GALAN, VALLEE, Mme QUERMELIN, M.M. FONTAINE, CHEREAU, JEGO, ALBOUY, MARCHAND, DECOURT.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M. PERADON.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. SADRON.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

-

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

M.M. CAMUSET, PERRIGOT, Mmes AMABLE, VOLLEREAU Virginie.

Représentés :

M. ROBERT représenté par Mme QUERMELIN, M. FONTAN représenté par M. DECOURT.

Absents :

Mmes BOUYERON, DUFFAULT, M.M. BRUNEAU, MARTI, Mmes PLANADE, HOFLACK, BELLEMMAIN, M.M. DA COSTA FERREIRA, BERNARD, THOMERET, SCHNELL, BUZZI, RIFFAUD, GADOT, JOYEUSE, Mme AQUILON, M.M. WOJCIECHOWSKI, CRETON, Mmes DESANTE, PRAT, BRUN, M.M. MAILLARD, CHOLLET, TOMAS, GOSSEREZ, LAVIT, LECOSNIER, Mme LATIL, M.M CROSNIER, VOLLEREAU Damien, BELLIOU, GALLOIS, CHIANESE, MARTIN, MONDO, BOITEUX, CLOOTENS, Mmes BARTHE, HUSSON, M. BOUILLOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Casimir CHEREAU – 2^{ème} Assesseur du SIRMOTOM.

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de

*Monsieur Yves JEGO,
Président du SIRMOTOM.*

Madame ZAIDI procède à l'appel nominal.

M. JEGO : Je remercie ceux qui ont fait l'effort de revenir à ce Conseil syndical convoqué une deuxième fois. Vous avez pris connaissance de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Désignation du secrétaire de séance pour le conseil syndical du 13 décembre 2024 ;
- Installation de nouveaux représentants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20 septembre 2024 ;
- Information au conseil syndical sur les décisions prises par le Président dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président à lancer toutes les opérations nécessaires dans le cadre du programme 2024/2026 pour la collecte en points d'apport volontaire ;
- Autorisation donnée au Président à signer le marché pour l'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

DOMAINES ET PATRIMOINES

- Autorisation donnée au Président à signer le contrat de location « La Maison de TOM » ;

FINANCES

- Décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2024 ;

Point sur table :

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération l'autorisant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024 ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Autorisation donnée au Président à prendre une délibération portant suppression de postes et mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du SIRMOTOM ;

- Informations :
 - Point sur l'étude Biochar ;
 - Présentation du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023 ;

➤ Affaires et questions diverses.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE POUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2024

M. JEGO : J'ai reçu la candidature de Monsieur Casimir CHEREAU.
Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas.
Je sou mets au vote de l'assemblée la désignation de Monsieur CHEREAU.
Il est désigné secrétaire de séance et on l'en remercie

INSTALLATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

M. JEGO : Nous devons installer de nouveaux représentants pour la Communauté de communes suite à la démission de son mandat de conseiller municipal au sein de la commune de Barbey de Monsieur Joël SIMARD, et malheureusement au décès de Monsieur Dany TROLEY de la commune de Varennes-sur-Seine.
Pour la commune de Barbey, Monsieur Jean-Luc BAILLET est désigné en remplacement de Monsieur Joël SIMARD.
Pour la commune de Varennes-sur-Seine, Monsieur Arsène AOUAOU est désigné en remplacement de Monsieur Dany TROLEY.
Il vous est demandé d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM ces deux nouveaux délégués.
Ils sont installés avec nos félicitations !

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2024

M. JEGO : Je vous demande d'approuver le PV réalisé avec toujours autant d'efficacité par notre sténotypiste.
Y a-t-il des remarques ou questions ? Non.
Il est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION AU CONSEIL SYNDICAL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. JEGO : J'ai à vous informer d'un certain nombre de décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT : sur des avenants mineurs dans le cadre de marchés de travaux, de convention d'assistance juridique.
Je suppose que vous en avez pris connaissance.
Avez-vous des questions sur ces actes pris en votre nom ? Non.
Tout le monde en a été informé.

COMMANDE PUBLIQUE**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER TOUTES LES OPERATIONS
NECESSAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME 2024/2026 POUR LA COLLECTE EN
POINTS D'APPORT VOLONTAIRE**

M. JEGO : Je ne reprends pas ce débat. Je vous propose d'engager le principe fondé sur une estimation budgétaire de 990 500 € pour un certain nombre de points d'apport volontaire, qui sont listés en page 2 de la délibération.

Avez-vous des questions ? Non.

Je pense que tout le monde est satisfait.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE POUR
L'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM**

M. JEGO : Comme je vous l'ai dit la semaine dernière, nous avons eu à lancer le marché de renouvellement de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de nos déchèteries. Nous avons reçu 30 dossiers, dont 28 en anonyme, deux en non anonyme et une seule offre déposée, en l'occurrence la société AUBINE. La Commission d'Appel d'Offres a évalué cette offre qui correspond à notre demande et qui, en termes de coûts, au regard des dépenses supplémentaires liées à l'extension de la déchèterie de Montereau, nous semblent raisonnables puisque nous avons estimé un coût plus élevé que celui qui est proposé ici. Nous sommes à 1,6 M€ et nous avons estimé qu'on monterait à 2 M€, ce qui n'a pas été le cas. C'est plus cher qu'auparavant, mais comme il y a beaucoup plus de prestations, cela s'avère moins cher en réalité.

J'aurais préféré, comme vous tous, que plusieurs entreprises répondent car la concurrence est vive quand il y a des réponses, mais il n'y en n'a pas eu d'autres. Après avoir pris l'attache du service de l'État qui m'a confirmé que cela ne posait pas de problème de le soumettre à votre délibération, je vous propose d'approuver ce marché.

Y a-t-il des questions ? C'est le même exploitant, nous n'en changeons pas.

Nous inaugurerons le vendredi 24 janvier 2025 la nouvelle déchèterie de Montereau. Vous êtes conviés à 11 h 30 pour cette inauguration, qui sera suivie d'un buffet de déchets ménagers cuisinés par les services du SIRMOTOM !

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

DOMAINES ET PATRIMOINES**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SIGNER LE CONTRAT DE LOCATION « LA
MAISON DE TOM »**

M. JEGO : Nous sommes ici sur des locaux qui ont 15 ans. Ils n'ont pas été conçus pour accueillir le public. On reçoit 5000 personnes par an ici, ce qui est considérable, dans des conditions matérielles insatisfaisantes pour nos agents et pour la population qu'on accueille.

La proposition faite est de louer dans la ville la plus importante - jusqu'à Montereau - représente 37 % de la population globale du Syndicat- un site en centre-ville près d'un parking, en face de la salle Rustic pour y installer nos services d'accueil. On délocalise les services. On a négocié avec les agents pour qu'ils acceptent des amplitudes horaires plus grandes car j'ai souhaité une ouverture au moins le samedi matin, jour où il y a du monde. Ici, nous sommes ouverts tous les jours jusqu'à 17 heures et le vendredi jusqu'à 16 heures. C'est compliqué de venir quand on travaille.

On vous fait cette proposition.

On a un atout : les commerces ne sont pas chers actuellement à Montereau, et sans doute pas qu'à Montereau d'ailleurs. Donc il s'agit de louer cette boutique et d'y installer à partir du début de l'année l'accueil et trois agents, sachant que l'accueil téléphonique restera ici. On m'a posé la question la semaine dernière de savoir ce que les gens viennent y faire. À l'heure d'Internet où tout peut se faire à distance, c'est une bonne question. Ils viennent demander des renseignements pour une grande partie d'entre eux ; ils viennent commander un bac quand ils n'en ont plus ou quand ils doivent en changer ; ils viennent commander « SOS Encombrants », demander des composteurs, chercher leur carte de déchèterie. Toute une série de choses qu'ils pourraient faire plus facilement par Internet, mais qu'ils préfèrent faire directement en face-à-face. Ce n'est pas un reproche de ma part, car je pense que c'est bien que les gens viennent. Sans oublier un aspect formation également car on faisait ici -dans des conditions pas accessibles- des formations sur la façon de faire sa lessive, des actions écologiques pour essayer de limiter la consommation de matières. Ces formations ont un grand succès.

On fera aussi ces formations sur le site car il est bien fait. L'emplacement est celui de l'ancienne boutique de Stéphane Plaza, en face d'un arrêt de bus et d'un parking.

Par ailleurs, nous allons faire également un lieu d'apport volontaire pour des choses qu'on ne trouve pas dans les PAV (les piles, les ampoules, les lampes, éventuellement les vieux téléphones portables, tout ce qui n'entre pas dans le cadre des PAV).

Y a-t-il des questions ?

Je remercie les personnels qui ont accepté de changer leurs amplitudes de travail pour faire fonctionner cette « Maison de TOM ».

Un délégué : Ferez-vous un flyer pour diffuser l'information ?

M. JEGO : Oui, dès qu'on aura la date d'ouverture (il y a un coup de peinture à donner), on fera un document que vous pourrez diffuser. Nous communiquerons le plus largement possible et au début si les gens viennent ici, nous ne les chasserons pas, mais nous apposerons un grand panneau à l'entrée pour indiquer que l'accueil se fait désormais en ville.

Pas d'autres questions.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2024

M. JEGO : Vincent CHIANESE m'a demandé de vous présenter un changement d'imputation pour 34 000 €.

En dépenses : ouvertures 303 400 € en investissement fonctionnement ; réductions 303 400 € en investissement et 34 565 € en fonctionnement. C'est une série de petites DM nous permettant de clôturer notre budget 2024. Il n'y en aura pas d'autres. Nous aurons fait deux décisions modificatives sur le budget 2024. Ce n'est pas si mal.

Aucune question.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

Point sur table :

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION
L'AUTORISANT A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS
AU BUDGET 2024**

M. JEGO : Nous voterons notre budget fin avril. Il s'agit de permettre de fonctionner et de payer. Nous vous demandons que 25 % des dépenses d'investissement de 2024 soient autorisés par l'assemblée pour pouvoir régler les investissements de 2025.

Avez-vous des questions ?

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

Merci pour les entreprises qui pourront être payées en temps et en heure

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
2^{EME} CLASSE A TEMPS COMPLET**

M. VALLEE : Il s'agit d'une délibération pour autoriser le Président à créer un poste d'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet. C'est un poste de comptable unique.

M. JEGO : Pas de question.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A PRENDRE UNE DELIBERATION PORTANT
SUPPRESSION DE POSTES ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES
EFFECTIFS DU SIRMOTOM**

M. VALLEE : Il appartient à l'assemblée de se prononcer sur une délibération qui porte sur la suppression de postes et la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du SIRMOTOM, de sorte que le tableau des effectifs soit en corrélation avec les postes qui existent réellement ou qui n'existent plus, en l'occurrence deux emplois permanents et un emploi non permanent.

M. JEGO : On avait créé un poste de cabinet pour accueillir une personne en charge de la Communication. La personne est partie. On n'a pas besoin de poste de cabinet. On a recruté une personne de la Communication, qui entre dans les grilles normales. On avait créé ce poste il y a quelques mois, on le supprime aujourd'hui pour que notre tableau des effectifs soit clair et qu'il corresponde à la réalité.

Pas de question.

Je mets aux voix :

Qui est contre ? 0 voix.

Qui s'abstient ? 0 voix.

Approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS

M. JEGO :

- **Point sur l'étude Biochar**

La présentation du projet Biochar du SIRMOTOM se fera lors de notre prochain Conseil syndical, en tout cas l'étude faite par le cabinet Territoires et Stratégies.

- **Présentation du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023**

J'ai à vous transmettre avec Lionel Vallée la synthèse du Rapport Social Unique 2023 qui vous donne plusieurs éléments en termes de personnel et autres.

On a eu une augmentation du taux moyen d'arrêts maladie car un agent a été en très longue maladie malheureusement. Quand les effectifs sont peu nombreux, cela fait augmenter les pourcentages. Vous avez l'ensemble des documents. Je remercie les services, notre DRH de cette présentation.

Avez-vous des questions ? Non.

C'est une information. Aucun vote n'est requis et aucune délibération n'est prise.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Y a-t-il des questions diverses ? Je n'en vois pas.

J'ai le plaisir de vous convier à boire le verre de l'amitié.

La séance est levée à 19 heures 15

Le Secrétaire de séance
Monsieur Casimir CHEREAU
2^{ème} Assesseur du SIRMOTOM



Le Président du SIRMOTOM
Monsieur Yves JEGO

